

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1930

6 août 2008

### SOMMAIRE

Afriport S.A. ....	92618	K Invest Holding S.A. ....	92635
Agence Henri Hengel S.à r.l. ....	92633	K Invest Holding S.A. ....	92635
Argos Investment Fund ....	92632	K Invest S.A. ....	92635
Armstripe S.à r.l. ....	92617	K Invest S.A. ....	92635
Artvalue.Com ....	92636	KRS Investment S.à r.l. ....	92635
Balkan Immo Services S.A. ....	92594	Laureena S.A. ....	92634
Barnley Properties S.A. ....	92594	Logica Group S.A. ....	92633
Barnley Properties S.A. ....	92595	Macropus S.à r.l. ....	92618
Biopharma Investments S.A. ....	92637	Marinella Resort S.A. ....	92629
BRE/Berlin Esplanade Hotel S. à r.l. ....	92630	Matrix Absolute SICAV-FIS ....	92637
BRE/Düsseldorf I Hotel S. à r.l. ....	92630	Merrill Lynch S.A. ....	92636
BRE/Hamburg I Hotel S. à r.l. ....	92631	Packaging Investment II S.à.r.l. ....	92631
BRE/Mainz I Hotel S. à r.l. ....	92631	Packaging Investment I S.à.r.l. ....	92632
Brovedani International S.A. ....	92629	Pocol S.A. ....	92634
Brovedani International S.A. ....	92630	Prologic S. à r.l. ....	92623
Bureau Schmit Nelly S.à r.l. ....	92617	Reubescens S.à r.l. ....	92617
Business Team S.à r.l. ....	92622	Saint-Gobain Abrasives S.A. ....	92634
Capellae Luxembourg S.A. ....	92595	Saint Tropez Immobilier S.A. ....	92633
Cemex Global Funding S.à r.l. ....	92596	Saltri S.à r.l. ....	92632
Centre de Maintenance à Distance SA ...	92600	Sea View Residence S.A. ....	92618
Chamonix Properties S.A. ....	92594	Separim S.A. ....	92622
Corval, GmbH ....	92595	S-F Coiffure Sàrl ....	92621
Cyanea S.à r.l. ....	92594	Société Luxembourgeoise d'édition et de conception automobile ....	92637
Double F S.A. ....	92623	SwAM (Luxembourg) S.A. ....	92624
Findel Business Center S.A. ....	92624	Systemic S.A. ....	92625
Foncière de Pantin ....	92636	Technical Design Office Consulting S.A. .....	92624
G-Field S.à.r.l. ....	92624	Tomasmill Invest ....	92604
Green Stone S.A. ....	92623	Trans Europa Stahl Logistik S.A. ....	92635
Hair-World S.à r.l. ....	92634	Tschineur Holding S.A. ....	92633
Immobilière Nicole S.A. ....	92618	Val d'Isere Properties S.A. ....	92617
Immobilière SIMONIS et CIE ....	92623	White Stone Holding S.A. ....	92621
Immobilière SIMONIS et CIE ....	92622	Witry Communications ....	92619
ING PFCE Hungary S.à r.l. ....	92636	WLCE Luxembourg Holdings ....	92608
Jurys Doyle Hotels (Europe) ....	92625		
Keytrade Luxembourg S.A. ....	92623		

**Barnley Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 110.330.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093613/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08057. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080107473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Chamonix Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 119.768.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093614/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08055. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080107472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Cyanea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 122.818.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n ° 224 du 21 février 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 7 mai 2007, acte publié au Mémorial C n ° 1531 du 23 juillet 2007.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CYANEA S.à r.l.*

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2008093604/8614/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09487. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080107413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Balkan Immo Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 100.753.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008093641/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06958. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080107613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Barnley Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 110.330.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093636/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08059. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Capellae Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 66.043.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008093639/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06962. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Corval, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.  
R.C.S. Luxembourg B 96.164.

Im Jahre zweitausendacht, den siebzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine DECKER, im Amtssitz in Hesperange,

Ist erschienen:

Herr Rainer Kunert, Diplomingenieur, wohnhaft in CH-1700 Fribourg, 5, rue François d'Alt, geboren in Gütersloh (Deutschland), am 8. Juni 1949.

Welcher Komparent dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzt:

Dass er der alleinige Anteilhaber ist und das gesamte Kapital vertritt der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CORVAL, GmbH, mit Sitz in L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbrück, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 96.164,

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, im damaligen Amtssitz in Wiltz, am 26. Juni 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1308 vom 10. September 2002, und abgeändert wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, im Amtssitz in Hesperange, am 18. Juni 2004, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 952 vom 24. September 2004,

Dass das Gesellschaftskapital zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) beträgt, aufgeteilt in hundert (100) Anteile von je hundertzweiundzwanzig Euro (124,- EUR).

Alsdann ersucht der Komparent den amtierenden Notar nachfolgender Beschluss zu beurkunden, wie folgt:

*Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbrück nach L-5550 Remich, 22, rue de Macher zu verlegen und dementsprechend den ersten Paragraph von Artikel 4 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 4. (erster Paragraph).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich."

*Kostenabschätzung*

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf 800,- EUR abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Hesperange, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Kunert, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2008, Relation: LAC/2008/29543. — Reçu: douze euros (€12.-).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 juillet 2008.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2008093355/241/41.

(080107330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Cemex Global Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 138.861.

In the year two thousand eight, on the fourteenth day of July.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company CEMEX Hungary KFT, a company organized under the law of Hungary, with registered office at H-1027 Budapest, Kapás u. 6-12., 3rd-4th floors, registered with the Trade Register of Hungary under number 01-09-698135,

duly represented by Maître François BROUXEL, Avocat à la Cour, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid CEMEX Hungary KFT is the sole member of the limited liability company CEMEX GLOBAL FUNDING S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 138.861, incorporated by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on May 23rd, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1407 dated June 7, 2008, (hereinafter referred to as the "Company").

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1 Increase of the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of USD 1,300,000.- (one million three hundred thousand US Dollars) represented by one million three hundred thousand corporate units, to the amount of USD 23,372,737,387.- (twenty three billion three hundred seventy two million seven hundred thirty seven thousand three hundred eighty seven US Dollars) represented by 23,372,737,387.- (twenty three billion three hundred seventy two million seven hundred thirty seven thousand three hundred eighty seven) corporate units with an accounting value of USD 1.- each together with a share premium amounting to USD 1,212,690,514.- (one billion two hundred twelve million six hundred ninety thousand five hundred fourteen US Dollars);

2 Issuance of 23,371,437,387 (twenty three billion three hundred seventy one million four hundred thirty seven thousand three hundred eighty seven) new corporate units having the same rights and obligations as at the existing corporate units;

3 Subscription and payment of 23,371,437,387 (twenty three billion three hundred seventy one million four hundred thirty seven thousand three hundred eighty seven) corporate units with an aggregate share premium amounting to 1,212,690,514 (one billion two hundred twelve million six hundred ninety thousand five hundred fourteen US Dollars) of the Company by CEMEX HUNGARY KFT acting through CEMEX HUNGARY KFT (LUXEMBOURG BRANCH), registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.427, with registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, by a contribution of a line of business consisting in all the assets and liabilities held by CEMEX HUNGARY KFT (LUXEMBOURG BRANCH), valued for an amount of USD 24,584,127,901 (twenty four billion five hundred eighty four million one hundred twenty seven thousand nine hundred one US Dollars);

3 Amendment of paragraph 1 of Article 5.1 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the planned increase of corporate capital;

4 Authorisation to any one manager of the Company and/or any lawyer of the law firm WILDGEN, established in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, to carry out any necessary action in relation to the points raised in the agenda of the meeting;

5 Any other business.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

*First resolution*

The sole member of the Company resolves to increase the capital of the Company so as to bring it from its present amount of USD 1,300,000.- (one million three hundred thousand US Dollars) represented by one million three hundred thousand corporate units, to the amount of USD 23,372,737,387 (twenty three billion three hundred seventy two million seven hundred thirty seven thousand three hundred eighty seven US Dollars) represented by 23,372,737,387 (twenty three billion three hundred seventy two million seven hundred thirty seven thousand three hundred eighty seven) corporate units with an accounting value of USD 1.- each and a share premium amounting USD 1,212,690,514.- (one billion two hundred twelve million six hundred ninety thousand five hundred fourteen US Dollars).

*Second resolution*

The sole member of the Company resolves to issue 23,371,437,387 (twenty three billion three hundred seventy one million four hundred thirty seven thousand three hundred eighty seven) new corporate units having the same rights and obligations as the existing corporate units.

*Third resolution*

*Subscription and Payment*

There now appears CEMEX HUNGARY KFT acting through CEMEX HUNGARY KFT (LUXEMBOURG BRANCH), duly represented by Mr Laurent GODINEAU, Branch manager.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the pre-named CEMEX HUNGARY KFT (LUXEMBOURG BRANCH) for 23,371,437,387 (twenty three billion three hundred seventy one million four hundred thirty seven thousand three hundred eighty seven) newly issued corporate units of the Company with an accounting value of USD 1.- (one US Dollar) each with an aggregate share premium amounting to USD 1,212,690,514.- (one billion two hundred twelve million six hundred ninety thousand five hundred fourteen US Dollars), and to make payment in full for such new corporate units by a contribution of a line of business, consisting in all its assets and liabilities valued for an amount of USD 24,584,127,901 (twenty four billion five hundred eighty four million one hundred twenty seven thousand nine hundred one US Dollars).

The appearing person explains that in application with article 308bis-3 of the Luxembourg Company Act, CEMEX HUNGARY KFT (LUXEMBOURG BRANCH) and the Company have registered before the instrumenting notary a draft of Contribution of a Line of Business. Such draft was published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1406 dated June 7, 2008. At the day of this notarial deed, the one month delay, provided by Luxembourg law, has passed and no creditor has protested against this contribution.

The valuation of the contribution of a Line of Business has been made by common consent of CEMEX HUNGARY KFT acting through CEMEX HUNGARY KFT (LUXEMBOURG BRANCH) and the Company based on the balance sheet of CEMEX HUNGARY KFT (LUXEMBOURG BRANCH) as at 30 June 2008. This valuation has been reviewed by an external appraiser, Ballentine Barbera Group ("BBG"), who confirmed that the methodology proposed allows determining a fair and reasonable consideration representing a fair market value. This valuation was updated as of the 14 July 2008 according to an interim balance sheet.

A copy of the valuation report (attached as Appendix 1) and a copy of the interim balance sheet as at 14 July 2008 (attached as Appendix 2), after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed with it with the registration authorities.

Thereupon, the said subscription and payment by the contribution of a Line of Business is accepted and 23,371,437,387 (twenty three billion three hundred seventy one million four hundred thirty seven thousand three hundred eighty seven) new fully paid-up corporate units of the Company are issued with an aggregate share premium amounting to USD 1,212,690,514.- (one billion two hundred twelve million six hundred ninety thousand five hundred fourteen US Dollars) and allocated to CEMEX HUNGARY KFT (LUXEMBOURG BRANCH).

*Fourth resolution*

The sole member resolves to amend the first paragraph of Article 5.1 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above mentioned capital increase, which shall henceforth be read as follows:

"The subscribed corporate capital is set at USD 23,372,737,387 (twenty three billion three hundred seventy two million seven hundred thirty seven thousand three hundred eighty seven US Dollars) represented by 23,372,737,387 (twenty three billion three hundred seventy two million seven hundred thirty seven thousand three hundred eighty seven) corporate units with an accounting value of USD 1.- each."

*Fifth resolution*

The sole member resolves to authorise any one manager of the Company and/or any lawyer of the law firm WILDGEN, established in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, to act individually, to carry out any necessary action in relation to the points raised in the agenda of the meeting.

#### *Tax exemption*

As regards to the contribution of a Line of Business from CEMEX HUNGARY KFT (LUXEMBOURG BRANCH), leading the Company to hold all the assets and liabilities of CEMEX HUNGARY KFT (LUXEMBOURG BRANCH), the Luxembourg Branch of CEMEX HUNGARY KFT a company incorporated and with its registered office in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

#### *Valuation*

For all purposes the net value of the contributed line of business is valued at 15,773,400,814.- EUR.

#### *Costs, Evaluation*

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are valued at approximately thirteen thousand seven hundred euros.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder representing the appearing person, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société CEMEX Hungary KFT, une société organisée sous la loi hongroise, ayant son siège social à H-1027 Budapest, Kapás u. 6-12., 3rd-4th floors, inscrite au registre du commerce et des sociétés Hongrois sous le numéro 01-09-698135, dûment représentée par Maître François BROUXEL, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société pré-mentionnée CEMEX Hungary KFT, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée CEMEX GLOBAL FUNDING S.à r.l., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.861, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 1407 en date du 7 juin 2008, (ci-après la "Société").

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital de la Société pour le porter de son montant actuel de USD 1.300.000 (un million trois cent mille US Dollars) représenté par 1.300.000 (un million trois cent mille) parts sociales, au montant de USD 23.372.737.387 (vingt trois milliards trois cent soixante et douze millions sept cent trente sept mille trois cent quatre vingt sept US Dollars) représenté par 23.372.737.387 (vingt trois milliard trois cent soixante et douze million sept cent trente sept mille trois cent quatre vingt sept parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) chacune et une prime d'émission s'élevant à USD 1.212.690.514 (un milliard deux cent douze million six cent quatre vingt dix mille cinq cent quatorze US Dollars);

2. Emission de 23.371.437.387 (vingt trois milliard trois cent soixante et onze million quatre cent trente sept mille trois cent quatre vingt sept) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3. Souscription et paiement de 23.371.437.387 (vingt trois milliard trois cent soixante et onze million quatre cent trente sept mille trois cent quatre vingt sept) parts sociales et une prime d'émission s'élevant à un montant total de USD 1.212.690.514 (un milliard deux cent douze million six cent quatre vingt dix mille cinq cent quatorze US Dollars) de la Société par CEMEX HUNGARY KFT agissant par l'intermédiaire de CEMEX HUNGARY KFT (LUXEMBOURG BRANCH), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.427, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, par l'apport d'une branche d'activités consistant en tous les actifs et passifs détenus par CEMEX HUNGARY KFT (LUXEMBOURG BRANCH), évalués à un montant de USD 24.584.127.901 (vingt quatre milliard cinq cent quatre vingt quatre million cent vingt sept mille neuf cent un US Dollars);

4. Modification du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée;

4. Autorisation donnée à tout gérant de la Société et/ou à tout avocat de l'Etude WILDGEN, établi à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, d'entreprendre toute action nécessaire en relation avec les résolutions du présent agenda;



## 5. Divers.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de USD 1.300.000,- (un million trois cent mille US Dollars) représenté par 1.300.000 (un million trois cent mille) parts sociales, au montant de USD 23.372.737.387,- (vingt trois milliard trois cent soixante et douze million sept cent trente sept mille trois cent quatre vingt sept US Dollars) représenté par 23.372.737.387 (vingt trois milliard trois cent soixante et douze million sept cent trente sept mille trois cent quatre vingt sept parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) chacune.

### *Seconde résolution*

L'associé unique décide d'émettre 23.371.437.387 (vingt trois milliard trois cent soixante et onze million quatre cent trente sept mille trois cent quatre vingt sept) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### *Troisième résolution*

#### *Souscription et paiement*

Comparaît alors la société CEMEX HUNGARY KFT agissant par l'intermédiaire de CEMEX HUNGARY KFT (LUXEMBOURG BRANCH), dûment représentée par M. Laurent GODINEAU.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée CEMEX HUNGARY KFT (LUXEMBOURG BANCH) aux 23.371.437.387 (vingt trois milliard trois cent soixante et onze million quatre cent trente sept mille trois cent quatre vingt sept) parts sociales de la Société nouvellement émises d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollars) chacune et à la prime d'émission s'élevant à un montant total de USD 1.212.690.514 (un milliard deux cent douze million six cent quatre vingt dix mille cinq cent quatorze US Dollars), et réaliser la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par l'apport d'une branche d'activités consistant en tous ses actifs et passifs évalués pour un montant de USD 24.584.127.901,- (vingt quatre milliard cinq cent quatre vingt quatre million cent vingt sept mille neuf cent un US Dollars).

La personne comparante explique qu'en l'application de l'article 308bis-3 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, CEMEX HUNGARY KFT (LUXEMBOURG BRANCH) et la Société ont enregistrés devant le notaire instrumentant un projet d'apport de branche d'activités. Ce projet a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 1406 en date du 7 juin 2008. Au jour de cet acte notarié, le délai d'un mois, prévu par la loi luxembourgeoise, est révolu et aucun créancier ne s'est opposé à cet apport.

L'évaluation de l'apport de la branche d'activités a été faite d'un commun accord entre CEMEX HUNGARY KFT agissant par l'intermédiaire de CEMEX HUNGARY KFT (LUXEMBOURG BRANCH) et la Société sur base du bilan de CEMEX HUNGARY KFT (LUXEMBOURG BRANCH) au 30 juin 2008. Cette évaluation a été revue par un expert externe, Ballentine Barbera Group, qui a confirmé que la méthodologie proposée permet de déterminer de manière équitable et raisonnable la valeur de l'apport. Cette évaluation a été ajustée sur base d'un bilan intérimaire en date du 14 juillet 2008.

Une copie du rapport d'évaluation (Annexe 1) ainsi qu'une copie du bilan intérimaire au 14 juillet 2008 (Annexe 2), après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, ladite souscription et ledit paiement par l'apport d'une branche d'activités sont acceptés et 23.371.437.387 (vingt trois milliard trois cent soixante et onze million quatre cent trente sept mille trois cent quatre vingt sept) nouvelles parts sociales de la Société entièrement libérées sont émises ainsi qu'une prime d'émission s'élevant à un montant total de 1.212.690.514 (un milliard deux cent douze million six cent quatre vingt dix mille cinq cent quatorze US Dollars) et allouées à CEMEX HUNGARY KFT (LUXEMBOURG BRANCH).

### *Quatrième résolution*

Les associés décident de modifier le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui devra désormais être lu comme suit:

"Le capital social est fixé à USD 23.372.737.387 (vingt trois milliard trois cent soixante et douze million sept cent trente sept mille trois cent quatre vingt sept US Dollars) représenté par 23.372.737.387 (vingt trois milliard trois cent soixante et douze million sept cent trente sept mille trois cent quatre vingt sept) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) chacune."

### *Cinquième résolution*

Les associés décident d'autoriser tout gérant de la Société et/ou tout avocat de l'Etude WILDGEN, établi à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, avec faculté d'agir individuellement, pour entreprendre toute action nécessaire en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

*Exemption fiscale*

Considérant l'apport d'une branche d'activités de CEMEX HUNGARY KFT (LUXEMBOURG BRANCH), amenant la Société à détenir la totalité des actifs et passifs de CEMEX HUNGARY KFT (LUXEMBOURG BRANCH), succursale de CEMEX HUNGARY KFT, une société constituée et ayant son siège social au sein de l'Union Européenne, la Société se rapporte à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

*Evaluation*

Pour tous besoins la valeur nette de la branche d'activité apportée est évaluée à 15.773.400.814,- EUR.

*Estimation des frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société, en raison du présent acte, sont estimés approximativement à treize mille sept cents euros.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BROUXEL, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juillet 2008. Relation GRE/2008/3004. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008093347/231/238.

(080107840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Centre de Maintenance à Distance SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.240.

—  
STATUTS

L' an deux mille huit, le huit juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Parwa SA, société anonyme, avec siège social à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.614

ici représentée par Maître Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 juillet 2008,

laquelle procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

**Chapitre 1<sup>er</sup> : Dénomination - siège social - durée - objet - capital - capital autorisé**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Centre de Maintenance à Distance SA".

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.



Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Durée.** La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet l'exploitation d'un centre de maintenance à distance et de parcs de maintenance dans le domaine électronique.

En particulier, la société peut faire toutes opérations de maintenance de systèmes électroniques, de communications, de régulations, de sécurité, de surveillance, de caméras, de radios, de gsm, de contrôles d'accès privés, professionnels et industriels.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires ou autres.

En général, la société pourra faire toutes transactions mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,00) euros divisé en mille (1000) actions sans désignation de valeur nominale.

**Art. 6. Capital autorisé.** Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication des présents statuts, à augmenter le capital social à concurrence de quatre millions neuf cent soixante neuf mille euros (EUR 4.969.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,00) par la création de quatre-vingt dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (99.380) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,00) chacune.

Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à limiter ou à supprimer entièrement le droit de souscription préférentiel prévu à l'article 32-3 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer le taux et les conditions de souscription et de libération, à arrêter toutes autres modalités se révélant utiles ou nécessaires, même non spécialement prévues, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et, enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant implicitement de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée.

Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, peut déléguer tout administrateur ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital et pour faire constat de ces augmentations de capital par acte notarié.

**Art. 7. Actions.** Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

**Art. 8. Modification du capital social.** Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

## Chapitre 2: Administration - surveillance

**Art. 9. Conseil d'administration.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10. Présidence.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil qui les présidera. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

**Art. 11. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la seule signature de son président, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 12 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

**Art. 12. Délégation des pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne (s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

**Art. 13. Délibérations du conseil.** Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie est admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

**Art. 14. Décisions du conseil.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

**Art. 15. Commissaire.** La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

### Chapitre 3: Assemblée générale

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

**Art. 17. Fonctionnement.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à neuf (9) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Les actionnaires peuvent également participer à l'assemblée générale par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de façon continue. L'assemblée générale tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Chaque action donne droit à une voix.

### Chapitre 4: Année sociale - répartition des bénéfices

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19. Attribution des bénéfices.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

#### Chapitre 5: Généralités

**Art. 20. Dispositions légales.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

##### *Souscription et libération*

La comparante précitée a souscrit la totalité des mille (1000) actions créées. Seules deux cent cinquante (250) actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante (EUR 7.750,00) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.800.- Euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Aloyse Wagner, maître-électricien, né le 24 août 1954 à Troisvierges, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, président du conseil d'administration
- b) Monsieur Jacques Wolter, né le 2 août 1964 à Luxembourg, licencié en économie, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper
- c) Monsieur Claude Collarini, maître en droit, né le 18 novembre 1962 à Villerupt (F), avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper

2. Est appelé aux fonctions de commissaire Monsieur Jean Thyssen, comptable, né le 8 septembre 1954 à Esch/Alzette, demeurant à L-6111 Junglinster, 15, rue Tun Deustch.

3. Les mandats de l'administrateur et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant il a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: P. BERNA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28667. - Reçu à 0,5 %: cent cinquante cinq euros (155 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008093389/211/190.

(080107833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Tomasmill Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 140.233.

---

**STATUTES**

In the year two thousand eight, on the eighteenth of July,

Before us Maître Joseph GLODEN notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

There appeared the following:

Mr Tomas MILL, Company Director, born in SE-Karlstad, on the 1st of November 1954, residing in DK-2900 Hellerup, Tuborg Sundpark 7 (3tr)

duly represented by Mr Eric LECLERC, employé privé, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered on the 20th of June 2008 in Hellerup on June 20, 2008.

The above proxy, being signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, requests the notary executing, to drawn up the following articles of a limited liability company (société à responsabilité limitée) which he intends to organize as sole associate or with any person who may become shareholder of the company in the future.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed between the contracting parties that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

**Art. 2.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests and proceed to the issuance of bonds and debentures, without proceeding by public issues.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The name of the company is "TOMASMILL INVEST", société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** The registered office of the company is in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates.

**Art. 6.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share.

The hundred (100) shares have been entirely subscribed by the sole associate, Mr Tomas MILL, Company Director, born in SE-Karlstad, on the 1st of November 1954, residing in DK-2900 Hellerup, Tuborg Sundpark 7 (3tr), fully paid in by the same associate and deposited to the credit of the company, as was certified to the notary executing this deed.

**Art. 7.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

**Art. 8.** Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 9.** Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of at least seventy five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

**Art. 10.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

**Art. 11.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 12.** The company will be managed by one or several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of one A and one B signatory manager.

**Art. 13.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 14.** Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

**Art. 15.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing at least three quarters of the capital.

**Art. 16.** The fiscal year begins on January 1st and ends on December 31st.

**Art. 17.** Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 18.** The financial statements are at the disposal of the associates at the registered offices of the company.

**Art. 19.** Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associates.

**Art. 20.** In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

**Art. 21.** If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 22.** For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

#### *Transitory disposition*

The first business year begins today and ends on December 31st, 2008.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

#### *Costs*

The party evaluates the cost of formation of this company at approximately one thousand seven hundred euro (1.700.- €).

#### *General extraordinary meeting*

Immediately after the formation of the company, the party, who represents the total capital, has met in a general meeting and has passed the following resolutions:

I. Are elected as managers of the company for an unlimited duration, with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:

##### *Signatory A managers:*

- Mr Tomas MILL, Company Director, born in SE-Karlstad, on the 1st of November 1954, residing in DK-2900 Hellerup, Tuborg Sundpark 7 (3tr),

##### *Signatory B managers:*

- Mr Eric LECLERC, employé privé, born in Luxembourg the 4th of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

- Mr Jos HEMMER, employé privé, born in Luxembourg the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

II. The company's address is fixed at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary who knows and speaks English language, states herewith that, upon the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet,

Par-devant Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg),

Ont comparu:

Monsieur Tomas MILL, directeur de société, né à SE-Karlstad, le 1<sup>er</sup> novembre 1954, demeurant à DK-2900 Hellerup, Tuborg Sundpark 7 (3tr),

dûment représenté par Monsieur Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée en date du 20 juin 2008 à Hellerup.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer en tant qu'associé unique ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et de développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, sans procéder par des émissions publiques.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "TOMASMILL INVEST", société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) par part sociale.

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Tomas MILL, directeur de société, né à SE-Karlstad, le 1<sup>er</sup> novembre 1954, demeurant à DK-2900 Hellerup, Tuborg Sundpark 7 (3tr), et libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve, dès à présent, dans les caisses de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.



**Art. 11.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

#### *Frais*

La partie comparante a évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros (1.700.- €).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

I. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts:

##### *Signature catégorie A:*

- Monsieur Tomas MILL, directeur de société, né à SE-Karlstad, le 1<sup>er</sup> novembre 1954, demeurant à DK-2900 Hellerup, Tuborg Sundpark 7 (3tr),

##### *Signature catégorie B:*

- Monsieur Eric LECLERC, employé privé, né à Luxembourg le 04 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

- Monsieur Jos HEMMER, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

II. Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la personne comparante qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: E. LECLERC, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juillet 2008. Relation GRE/2008/3009. — Reçu soixante-deux euros et cinquante cents

0,5 % = 62,50.-.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 22 juillet 2008.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2008093400/213/218.

(080107709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**WLCE Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.228.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the ninth day of July,  
before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Wolfensohn Low Carbon Energy Fund, L.P., an exempted limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in Cayman Islands under number WK-26464,

here represented by Natacha Trunkwald, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York, United States of America, on July 8, 2008.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "WLCE Luxembourg Holdings" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand - Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand - Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the Board) composed of class A managers and class B managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The Board meets as often as required by the corporate interest or upon request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented and at least one class A manager and one class B manager are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers, in one or several counterparts, all of which taken together constitute one and the same document, are valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1. Where the Company is managed by a Board, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

10.2. Where the Company has a sole manager, the Company is bound towards third parties by the signature of the latter.

10.3. The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated pursuant to clause 8.2 (above).

#### **Art. 11. Liability of the managers.**

11.1. The managers cannot, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

### **IV. General meetings of shareholders and circular resolutions**

#### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting(s)) or by way of circular resolutions (the Circular Resolutions).

12.2. Where resolutions are to be adopted by way of Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. The shareholders cast their vote by signing, in one or several counterparts, the Circular Resolutions, all of which taken together constitute one and the same document.

12.3. Where the Company has one shareholder, the latter exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

#### **Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.**

13.1. The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or of shareholders representing more than one-half of the share capital.

13.2. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.3. General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

13.6. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles are only amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company require the unanimous consent of the shareholders. In no case may the majority oblige any of the members to increase his participation in the Company.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

### Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

14.2. Each year, the sole manager or the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

### Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseur(s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur(s) d'entreprises may be re-elected.

### Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the sole shareholder or by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The sole shareholder or the shareholders must appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidator(s) has (have) the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus remaining after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. In case of circular resolutions, signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable legal provisions, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

#### *Subscription and payment*

Wolfensohn Low Carbon Energy Fund, L.P., represented as stated above, subscribes to all of the twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,800.- Euros.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Ms. Naomi R. Wolfensohn, lawyer/investor, born in Sydney, Australia, on November 20, 1966, having her professional address at 1350 Avenue of the Americas, Suite 2900, New York, NY 10019, United States of America; and

- Mr. Adam R. Wolfensohn, investor, born in London, United Kingdom, on April 12, 1970, having his professional address at 1350 Avenue of the Americas, Suite 2900, New York, NY 10019, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

- Sinan Sar, company manager, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on June 5, 1980, having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- Gérard Birchen, company manager, born in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 13, 1961 having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le neuvième jour de juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Wolfensohn Low Carbon Energy Fund, L.P., un limited partnership constitué et organisé selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 26464,

représentée par Natacha Trunkwald, juriste, avec son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 8 juillet 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Le nom de la société est "WLCE Luxembourg Holdings" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'associé unique ou des associés. Lorsque de l'associé unique ou les associés estime(nt) que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou



la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil) composé de gérants de classe A et de gérants de classe B. Le(s) gérant(s) n'a (n'ont) pas besoin d'être associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui ont tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige ou sur convocation de deux (2) des gérants de la Société, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe au Luxembourg.

9.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B soient présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion qui a été dûment convoquée et tenue.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants, sur une ou plusieurs copies, qui ensemble constituent un et un seul document, sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1. Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

10.2. Lorsque la Société a un seul gérant, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

10.4. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés (l' (les) Assemblée(s) Générale (s)) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires).

12.2. Dans le cas où les résolutions doivent être adoptées par voie de Résolutions Circulaires le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les associés expriment leur vote en signant les Résolutions Circulaires sur une ou plusieurs copies, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

12.3. Dans le cas où la Société a un seul associé, ce dernier exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.4. Les droits de vote de chaque associé sont proportionnelles au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

#### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

13.3. Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

13.6. Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société exige le consentement unanime des associés. En aucun cas, la majorité ne pourra contraindre l'un des membres à augmenter son engagement dans la Société.

### **III. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle des associés.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

14.2. Chaque année, le gérant unique ou le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 15. Réviseur d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment le(s) réviseur(s) d'entreprises et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) réviseur(s) d'entreprises peuvent être réélus.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée dès que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. L'associé unique ou les associés doivent nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par le(s) associé(s), le(s) liquidateur(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation restant après la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. En cas de résolutions circulaires, les signatures peuvent être apportées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2008.

### *Souscription et libération*

Wolfensohn Low Carbon Energy Fund, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.800.- Euros.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - Mme Naomi R. Wolfensohn, avocat/investisseur, née à Sydney, Australie, le 20 novembre 1966, demeurant au 1350 Avenue of the Americas, Suite 2900, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique; et
  - Mr Adam R. Wolfensohn, investisseur, né à Londres, Royaume-Uni, le 12 avril 1970, demeurant au 1350 Avenue of the Americas, Suite 2900, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - Mr Sinan Sar, gérant de société, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 juin 1980, demeurant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
  - Mr Gérard Birchen, gérant de société, né à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 décembre 1961, demeurant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. TRUNKWALD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28936. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008093404/211/476.

(080107676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Val d'Iserre Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 127.837.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093615/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08054. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Bureau Schmit Nelly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8365 Hagen, 48A, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 118.056.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.07.08.

Bureau SCHMIT Nelly S.à r.l.  
48A, rue Principale, L-8365 Hagen

Signature

Référence de publication: 2008093612/8389/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09454. - Reçu 109,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Armstripe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 122.826.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n ° 227 du 22 février 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 7 mai 2007, acte publié au Mémorial C n ° 1512 du 20 juillet 2007.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARMSTRIPE S.à r.l.

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2008093603/8615/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09491. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Reubescens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 122.828.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n ° 224 du 21 février 2007. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 7 mai 2007, acte publié au Mémorial C n ° 1536 du 24 juillet 2007.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REUBESCENS S.à r.l.

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2008093602/8617/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09503. - Reçu 95,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080107418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Afriport S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 120.947.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093616/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08052. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080107466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Macropus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.819.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n ° 210 du 20 février 2007. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire, en date du 7 mai 2007, acte publié au Mémorial C n ° 1524 du 21 juillet 2007.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MACROPUS S.à r.l.

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2008093601/8618/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09495. - Reçu 97,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080107422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Sea View Residence S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 129.366.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093618/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08004. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080107458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Immobilière Nicole S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 68.548.

ADMINISTRATEUR

En date du 24 juin 2008, Madame TRITSCHLER Sophie a été révoquée en tant qu'administrateur de la société Immobilière Nicole S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Itzig, le 24 juin 2008.

Pour extrait conforme et sincère  
FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008093595/1345/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

### **Witry Communications, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6471 Echternach, 32, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 140.223.

#### — STATUTEN

Im Jahr zweitausendacht, den elften Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1) Frau Anabel WITRY, Kommunikationswissenschaftlerin, geboren in Kassel (D) am 1. Dezember 1977 wohnhaft in L-6484 Echternach, 27, rue de la Sûre, handelnd sowohl in ihrem eigenem Namen wie auch als Bevollmächtigte der

2) WABI SABI S.A. eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-6471 Echternach, 32, rue du Pont (RCSLuxemburg N ° B. 107.923)

hier vertreten auf Grund einer Vollmacht, ausgestellt in Echternach am 10. Juli 2008,

welche Vollmacht nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, beschlossen haben eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäß folgender Satzung:

#### **Titel I.- Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist Marketing- und Kommunikationsberatung, sowie Konzeption, Organisation und Umsetzung entsprechender Marketing- und Kommunikationsmaßnahmen.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen durchzuführen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmäßigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die "Société de Participations Financières" betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann sich namentlich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

**Art. 3.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird gegründet unter dem Namen "WITRY COMMUNICATIONS".

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Echternach.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

#### **Titel II.- Kapital - Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf dreißigtausend Euros (30.000,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je dreihundert Euros (300,- EUR), alle voll gezeichnet und vollends eingezahlt.

**Art. 7.** Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird der Wert eines Anteils auf der Basis der Durchschnittsbilanz der letzten drei Ge-

schaftsjahre berechnet und, falls die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre zählt, wird er auf der Basis der Bilanz des letzten oder der beiden letzten Geschäftsjahre berechnet.

Jede Übertragung von Gesellschaftsanteilen bedarf einer notariellen Urkunde.

### **Titel III.- Geschäftsführung**

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet. Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Gegenüber Drittpersonen wird die Gesellschaft in jedem Fall durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet.

### **Titel IV.- Entscheidungen des einzigen Gesellschafters - Gemeinsame Entscheidungen mehrerer Gesellschafter**

**Art. 9.** Der einzige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche durch das vorbenannte Gesetz vom 10. August 1915, der Versammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, vom einzigen Gesellschafter getroffen.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, werden die Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

### **Titel V.- Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung**

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des selben Jahres.

**Art. 11.** Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per dreißigsten Juni, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das ein Zehntel Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder auf einer außergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

### **Titel VI.- Auflösung**

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile aufgeteilt.

### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 13.** Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1) Anabel WITRY, vorgeannt, neun Anteile . . . . .	9
2) WABI_SABI, vorgeannt, einundneunzig Anteile . . . . .	91
Total: einhundert Anteile . . . . .	100

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von dreißigtausend Euros (30.000,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

92621

*Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2009.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.200,- EUR.

*Beschlüsse*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Als Geschäftsführerin auf unbestimmte Zeit wird ernannt:

Frau Anabel WITRY, vorbenannt.

Gegenüber dritten wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtskräftig vertreten, Selbstkontrahierung einbegriffen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6471 Echternach, 32, rue du Pont.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. WIRTY, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2008, Relation: LAC/2008/29190. — Reçu € 150.- (cent cinquante euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Juli 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008093409/206/124.

(080107595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**White Stone Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 63.211.

—

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 4. Juni 2008*

*Erster Punkt*

Die Versammlung beschließt folgende Verwaltungsratsmitglieder von ihrem Mandat abzurufen:

- Frau Josée SCHWALL, wohnhaft in L-6730 Grevenmacher, 30, Grand-rue

*Zweiter Punkt*

Die Versammlung beschließt folgende Personen in den Verwaltungsrat zu berufen:

- Herr Christian HESS, wohnhaft in L-4996 Schouweiler, 26, rue de la Resistance

Die Mandate der soeben ernannten Verwaltungsratsmitglieder erlöschen mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

*Dritter Punkt*

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftssitz von L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse nach L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse zu verlegen.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

*Der Vorsitzende der Ordentlichen Generalversammlung*

Référence de publication: 2008093056/745/22.

(080106899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

**S-F Coiffure Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 69.710.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 juillet 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, qui s'est tenue en date de ce jour, que:

1. la démission de Madame Sandra PEDRO PARDELHAS, née le 25.03.1979, gérante technique, est acceptée au 12 juillet 2008.

2. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant administratif, Monsieur Franco FASCELLA.

Luxembourg, le 12 juillet 2008.

*S-F Coiffure S.à r.l., Salon de Coiffure "PHOENIX"*

*59, rue du X Octobre, L-7243 Béréldange*

Franco FASCELLA

*Associé unique*

Référence de publication: 2008092095/1278/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

---

**Business Team S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.780.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008093647/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06966. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Separim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.270.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008093648/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06967. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Immobilière SIMONIS et CIE, Société Anonyme.**

Siège social: L-9184 Schrondeweiler, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 117.337.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/7/2008.

Michel SIMONIS

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2008093653/3668/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09764. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Prologic S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 42, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 109.352.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093741/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04765. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Immobilière SIMONIS et CIE, Société Anonyme.**

Siège social: L-9184 Schrondeweiler, 28, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 117.337.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/7/2008.

Michel SIMONIS

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008093652/3668/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09763. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Keytrade Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 69.935.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093650/2160/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09603. - Reçu 113,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Green Stone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 108.872.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008093746/5565/11.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09810. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Double F S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 108.860.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008093747/5565/11.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09812. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Findel Business Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 117.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 15/07/2008.

Pour *FINDEL BUSINESS CENTER S.A.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008093751/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05385. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**SwAM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 4, route de Vin.

R.C.S. Luxembourg B 79.097.

Die Bilanz am 31.12.2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008093752/9240/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09647. - Reçu 127,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**G-Field S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 77.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 15/07/2008.

Pour *G-FIELD S.A R.L.*

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008093753/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05395. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Technical Design Office Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Itzig, le 15/07/2008.

Pour TECHNICAL DESIGN OFFICE CONSULTING S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008093754/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05389. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Systemic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 28, Beesléckerweg.

R.C.S. Luxembourg B 113.331.

Le bilan abrégé au 31/12/07 avec annexe a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093750/7890/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09775. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Jurys Doyle Hotels (Europe), Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.869.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "JURYS DOYLE HOTELS (EUROPE)", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 93.869, incorporated by deed of the undersigned notary, on May 21, 2003, published in the Memorial C number 749 of July 16, 2003.

The meeting is opened by Mr Paul MARX, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mr David SANA, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Amendment of article 6 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

"The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

If, at a general meeting of shareholders, it is noted that the corporation only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the corporation has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions."

2) Amendment of article 9 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

"The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of a director residing in Luxembourg together with a director residing outside Luxembourg, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association."

3) Amendment of article 13 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

"The general meeting of shareholders of the corporation represents all the shareholders of the corporation. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Monday of May at 3.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the corporation only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting."

4) Sundry.

II The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to amend article 6 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be reelected for consecutive terms of office.

If, at a general meeting of shareholders, it is noted that the corporation only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the corporation has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions."

*Second resolution*

The meeting decides to amend article 9 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of a director residing in Luxembourg together with a director residing outside Luxembourg, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association."

*Third resolution*

The meeting decides to amend article 13 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 13.** The general meeting of shareholders of the corporation represents all the shareholders of the corporation. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Monday of May at 3.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the corporation only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting."

#### Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at one thousand one hundred Euro.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JURYS DOYLE HOTELS (EUROPE)", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 93.869, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 749 du 16 juillet 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1) Modification de l'article 6 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables."

2) Modification de l'article 9 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur demeurant à Luxembourg ensemble avec un administrateur demeurant hors du Luxembourg, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

3) Modification de l'article 13 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires."

#### 4) Divers.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur demeurant à Luxembourg ensemble avec un administrateur demeurant hors du Luxembourg, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX - SANA - ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2008. Relation GRE/2008/2725. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008093334/231/228.

(080107714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

#### **Marinella Resort S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 131.801.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2008093633/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08067. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080107482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

#### **Brovedani International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 73.057.

#### RECTIFICATIF

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg le 02/10/2006, référence L0601104856.04, déposé pour le compte de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.057 doivent être considérés comme nuls et sont dès lors rectifiés par le présent bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, qui ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008093839/2192/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05552. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080107834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Brovedani International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 73.057.

—  
RECTIFICATIF

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg le 29/09/2006, référence L060104205.04, déposé pour le compte de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.057 doivent être considérés comme nuls et sont dès lors rectifiés par le présent bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, qui ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008093841/2192/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05555. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080107845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**BRE/Berlin Esplanade Hotel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.114.

—  
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1094 du 6 juin 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093843/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08675. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080107784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**BRE/Düsseldorf I Hotel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.684.

—  
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1015 du 24 mai 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008093845/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08674. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**BRE/Hamburg I Hotel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.687.

—  
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1050 du 30 mai 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008093847/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08673. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**BRE/Mainz I Hotel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.670.

—  
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1013 du 24 mai 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008093849/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08672. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Packaging Investment II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.115.800,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 74.955.

—  
Le bilan et l'annexe au 31/12/2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Packaging Investment II S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008093859/2508/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08654. - Reçu 78,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Argos Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 86.102.

Le Rapport Annuel Révisé abrégé au 31 Décembre 2007 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Fabienne WALTZING / Claire-Ingrid BERGE

*Mandataire Principale / Mandataire Principale*

Référence de publication: 2008093856/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08490. - Reçu 122,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Packaging Investment I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 751.200,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 74.954.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Packaging Investment I S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008093858/2508/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08652. - Reçu 76,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Saltri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.171.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 7 juillet 2008*

Monsieur Andreas DEMMEL, employé privé, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne) résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée (en remplacement de Monsieur Jean-Louis CAMUZAT, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saltri S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008093494/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07757. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Logica Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.120.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008093642/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06957. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Tschineur Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.091.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008093643/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06955. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Saint Tropez Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.787.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008093645/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08582. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Agence Henri Hengel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6841 Machtum, 1, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 79.286.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351, L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008093826/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06928. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Laureena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 64.295.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008093649/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08560. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Pocol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 22.039.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008093646/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08578. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Saint-Gobain Abrasives S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 190, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 6.491.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicolas Gouguet

Contrôleur Financier

Référence de publication: 2008093651/3574/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09564. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Hair-World S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 45, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 79.300.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351, L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008093831/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06910. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**T.E.S. Log S.A., Trans Europa Stahl Logistik S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 117, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 66.220.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351, L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008093833/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06901. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**K Invest Holding S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. K Invest S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.457.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008093988/239/13.

(080107894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**K Invest S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. K Invest Holding S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 92.457.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 février 2006.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008093989/239/13.

(080107897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**KRS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.796.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 juin 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 juillet 2008.

Francis KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2008093992/219/13.

(080107923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Foncière de Pantin, Société Anonyme.**

Siège social: L-7213 Bereldange, 8, am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 80.181.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Notaire*

Référence de publication: 2008093999/206/13.

(080107655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Artvalue.Com, Société Anonyme.**

Siège social: L-7213 Bereldange, 8, am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 54.750.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2008094000/206/13.

(080107640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Merrill Lynch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 39.046.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2008094001/206/13.

(080107530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**ING PFCE Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 124.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.699.

---

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



ING PFCE Hungary S.à r.l.  
Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008093969/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06800. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080107133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Biopharma Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 66.878.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Notaire*

Référence de publication: 2008094002/206/13.

(080107498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**S.L.E.C.A., Société Luxembourgeoise d'édition et de conception automobile, Société Anonyme.**

Siège social: L-7213 Bereldange, 8, am Becheler.  
R.C.S. Luxembourg B 55.849.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Le Notaire*

Référence de publication: 2008093998/206/13.

(080107694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Matrix Absolute SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 139.442.

In the year two thousand and eight, on the third of July,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of MATRIX ABSOLUTE SICAV-FIS, an investment company in the form of a specialized investment fund, société d'investissement à capital variable sous forme d'un fonds d'investissement spécialisé, incorporated by deed of the undersigned notary, dated 20 June 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg company register under number B 139.442 (the "Company").

The meeting elects as president Marcus PETER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg,  
who appoints as secretary Christine MARC, avocat, residing in Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Nicolas RONZEL, avocat, residing in Luxembourg.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Restatement of paragraph 2 of Article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

"The initial share capital of the Company is ONE HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (EUR 150,000.-) divided into ONE HUNDRED FIFTY (150) entirely paid-up shares of no par value."

2. Approval by the shareholders that above modification shall be valid beginning on the date of incorporation of the Company.

3. Restatement of the last paragraph of Article 6 of the articles of incorporation to read as follows:

"Fractions of registered shares may be issued up to a number of decimals as determined in the Prospectus of the Company. Fractions of shares will have no voting rights but will participate in the distribution of dividends, if any, and in the liquidation distribution."

4. Restatement of paragraph 4 of Article 9 of the articles of incorporation to read as follows:

"As for redemption of shares, payment shall normally be available or dispatched a certain number of business days, as determined in the Prospectus, after the relevant Valuation Day (as defined below) and receipt of the correct documentation. If in exceptional circumstances the liquidity of the Company is not sufficient to enable the payment to be made after such certain number of business days after the relevant Valuation Day (as defined below), such payment will be made as soon as reasonably practicable thereafter. If market conditions so permit and upon consent of the shareholder, the Company may pay individual redemption requests "in-kind", having due regard to the principle of equal treatment of shareholders when allocating portfolio securities. In such case, the independent auditor of the Company shall establish a report to value the payment in kind, the expenses of which shall be borne either by the shareholder who has chosen this method of payment or by the Company, if so agreed. The Board of Directors may furthermore subject such payment to other terms and conditions such as specified in the Prospectus of the Company."

5. Complete deletion of paragraphs 2 and 3 of Article 10 of the articles of incorporation.

II) The shareholder of the Company being present or represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, having been signed by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxy given by the represented shareholder, after having been initialled "ne varietur" by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list, that all the ONE HUNDRED FIFTY THOUSAND (150,000) shares, representing the entire share capital of the Company, are present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda.

V) After deliberation, the following resolutions were unanimously adopted by the general meeting:

*First resolution*

The meeting resolves to restate paragraph 2 of Article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

"The initial share capital of the Company is ONE HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (EUR 150,000.-) divided into ONE HUNDRED FIFTY (150) entirely paid-up shares of no par value."

*Second resolution*

The general meeting resolves to approve that above modification under resolution 1 shall be valid beginning on the date of incorporation of the Company due to technical reasons of administering the calculation of the net asset value.

*Third resolution*

The general meeting resolves to restate the last paragraph of Article 6 of the articles of incorporation to read as follows:

"Fractions of registered shares may be issued up to a number of decimals as determined in the Prospectus of the Company. Fractions of shares will have no voting rights but will participate in the distribution of dividends, if any, and in the liquidation distribution."

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to restate paragraph 4 of Article 9 of the articles of incorporation to read as follows:

"As for redemption of shares, payment shall normally be available or dispatched a certain number of business days, as determined in the Prospectus, after the relevant Valuation Day (as defined below) and receipt of the correct documentation. If in exceptional circumstances the liquidity of the Company is not sufficient to enable the payment to be made after such certain number of business days after the relevant Valuation Day (as defined below), such payment will be made as soon as reasonably practicable thereafter. If market conditions so permit and upon consent of the shareholder, the Company may pay individual redemption requests "in-kind", having due regard to the principle of equal treatment of shareholders when allocating portfolio securities. In such case, the independent auditor of the Company shall establish a report to value the payment in kind, the expenses of which shall be borne either by the shareholder who has chosen this method of payment or by the Company, if so agreed. The Board of Directors may furthermore subject such payment to other terms and conditions such as specified in the Prospectus of the Company."

*Fifth resolution*

The general meeting resolves to delete paragraphs 2 and 3 of Article 10 of the articles of incorporation.

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

### **Es Folgt die Deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausend und acht, am dritten Juli,

Vor Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft MATRIX ABSOLUTE SICAV-FIS, einer Investmentgesellschaft in der Form eines Spezialfonds, société d'investissement à capital variable sous forme d'un fonds d'investissement spécialisé, gegründet durch Urkunde des unterzeichneten Notars mit Datum vom 20. Juni 2008, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht, mit Sitz in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxemburg, registriert beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 139.442 (the "Company"), abgehalten.

Die Versammlung ernennt als Vorsitzenden Marcus PETER, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, welcher als Schriftführerin Christine MARC, avocat, wohnhaft in Luxemburg, ernennt.

Die Versammlung ernennt als Stimmzähler Nicolas RONZEL, avocat, wohnhaft in Luxemburg.

Nachdem der Vorstand der Versammlung dergestalt begründet wurde, erklärt und bittet der Vorsitzende den unterzeichneten Notar folgendes zu erklären:

I) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Abänderung von Artikel 5 Absatz 2 der Satzung der Gesellschaft und Neufassung wie folgt:

"Das Gesellschaftskapital beträgt EINHUNDERT FÜNFZIGTAUSEND EURO (150.000,-EURO) und ist in EINHUNDERT FÜNFZIG (150) ganz eingezahlten Aktien ohne Nennwert eingeteilt."

2. Beschluss durch die Aktionäre, dass die oben erwähnte Abänderung mit Datum der Gründung der Gesellschaft wirksam sein soll.

3. Abänderung von Artikel 6 letzter Absatz der Satzung der Gesellschaft und Neufassung wie folgt:

"Bruchteile an Aktien werden mit einer Anzahl von Dezimalstellen wie im Prospekt der Gesellschaft erwähnt ausgegeben. Bruchteile von Aktien beinhalten kein Stimmrecht aber beinhalten das Recht auf Zahlung von Dividenden, sofern bestimmt, und Liquidationserlösen."

4. Abänderung von Artikel 9 Absatz 4 der Satzung der Gesellschaft und Neufassung wie folgt:

"Hinsichtlich von Aktienrückkäufen werden die Auszahlungen bzw. die Zahlungsanweisungen normalerweise innerhalb einer bestimmten Anzahl von Geschäftstagen, wie im Prospekt der Gesellschaft bestimmt, nach dem einschlägigen Bewertungstag (wie unten definiert) und dem Empfang der zutreffenden Dokumente vorgenommen. Falls es der Gesellschaft aufgrund außerordentlicher Umstände und mangels liquider Mittel nicht möglich ist, die Rückzahlung innerhalb der festgelegten Anzahl von Geschäftstagen nach dem einschlägigen Bewertungstag (wie unten definiert) vorzunehmen, wird die Auszahlung sobald wie vernünftigerweise möglich vorgenommen. Falls die Marktbedingungen es erfordern und der Aktionär dem zustimmt, kann die Gesellschaft einzelne Aktienrückkäufe mit Rücksicht auf das Prinzip der Aktionärgleichheit bei der Verteilung des Anlagenbestandes mit Sachleistung bezahlen. In einem solchen Fall erstellt der unabhängige Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft einen Bericht über den Wert der Sachleistung auf, und die Kosten dieses Berichts werden entweder vom Aktionär oder der Gesellschaft, wie zwischen diesen vereinbart, getragen. Der Verwaltungsrat kann außerdem die Rückzahlung weiteren Bedingungen, wie im Prospekt bestimmt, unterwerfen."

5. Streichung von Artikel 10 Absatz 2 und Absatz 3.

II) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft, die Vollmacht des vertretenen Aktionärs und die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien sind in eine Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wurde von den Mitgliedern des Vorstandes der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet und bleibt dieser Urkunde beigeheftet, um mit ihr registriert zu werden.

Die Vollmacht des vertretenen Aktionärs, nachdem diese "ne varietur" von den Mitgliedern des Vorstandes der Versammlung und dem unterzeichneten Notar paraphiert wurden, bleibt dieser Urkunde beigeheftet, um mit ihr registriert zu werden.

III) Es erscheint aus der Anwesenheitsliste, dass alle EINHUNDERT FÜNFZIG TAUSEND (150.000) Aktien, welche das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft darstellen, auf der heutigen Versammlung anwesend oder vertreten sind.

IV) Die Versammlung ist somit rechtmäßig zusammengekommen und kann rechtswirksam über die Punkte der Tagesordnung abstimmen.

V) Nach ausführlicher Beratung hat die Versammlung die folgenden Beschlüsse einstimmig verabschiedet:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt, Artikel 5 Absatz 2 der Satzung der Gesellschaft abzuändern und wie folgt neu zu fassen:

"Das Gesellschaftskapital beträgt EINHUNDERT FÜNFZIGTAUSEND EURO (150.000,-EURO) und ist in EINHUNDERT FÜNFZIG (150) ganz eingezahlten Aktien ohne Nennwert eingeteilt."

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, dass die oben unter dem ersten Beschluss erwähnte Abänderung mit Datum der Gründung der Gesellschaft wirksam sein soll aufgrund von verwaltungstechnischen Gründen bei der Berechnung des Nettoinventarwertes.

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, den letzten Absatz von Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft abzuändern und wie folgt neu zu fassen:

"Bruchteile an Aktien werden mit einer Anzahl von Dezimalstellen wie im Prospekt der Gesellschaft erwähnt ausgegeben. Bruchteile von Aktien beinhalten kein Stimmrecht aber beinhalten das Recht auf Zahlung von Dividenden, sofern bestimmt, und Liquidationserlösen."

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, Artikel 9 Absatz 4 der Satzung der Gesellschaft abzuändern und wie folgt neu zu fassen:

"Hinsichtlich von Aktienrückkäufen werden die Auszahlungen bzw. die Zahlungsanweisungen normalerweise innerhalb einer bestimmten Anzahl von Geschäftstagen, wie im Prospekt der Gesellschaft bestimmt, nach dem einschlägigen Bewertungstag (wie unten definiert) und dem Empfang der zutreffenden Dokumente vorgenommen. Falls es der Gesellschaft aufgrund außerordentlicher Umstände und mangels liquider Mittel nicht möglich ist, die Rückzahlung innerhalb der festgelegten Anzahl von Geschäftstagen nach dem einschlägigen Bewertungstag (wie unten definiert) vorzunehmen, wird die Auszahlung sobald wie vernünftigerweise möglich vorgenommen. Falls die Marktbedingungen es erfordern und der Aktionär dem zustimmt, kann die Gesellschaft einzelne Aktienrückkäufe mit Rücksicht auf das Prinzip der Aktionärgleichheit bei der Verteilung des Anlagenbestandes mit Sachleistung bezahlen. In einem solchen Fall erstellt der unabhängige Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft einen Bericht über den Wert der Sachleistung auf, und die Kosten dieses Berichts werden entweder vom Aktionär oder der Gesellschaft, wie zwischen diesen vereinbart, getragen. Der Verwaltungsrat kann außerdem die Rückzahlung weiteren Bedingungen, wie im Prospekt bestimmt, unterwerfen."

*Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, Artikel 10 Absatz 2 und Absatz 3 zu streichen.

Nachdem keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, wurde die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass diese Urkunde auf Anfrage der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst worden ist. Auf Verlangen derselben erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll die englische Version Vorrang haben.

WOMIT diese notarielle Urkunde in Luxemburg aufgezeichnet wurde, am Datum wie eingangs dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der erschienenen Parteien, welche dem Notar durch Vorname, Familienname, Stand und Anschrift bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die erschienenen Parteien zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: M. PETER, C. MARC, N. RONZEL und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008, Relation: LAC/2008/27787. — Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 15. Juli 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008094248/242/180.

(080108196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.